



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 119762

## Texte de la question

Mme Danielle Bousquet souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les remboursements des expectorants pour les patients atteints d'affection de longue durée. En effet, ces médicaments ont prouvé leur efficacité dans les affections récidivantes. La prescription des expectorants limite notamment le recours aux antibiotiques et aux séances de kinésithérapie et apporte du confort aux patients. Le déremboursement des médicaments va, souvent, de pair avec une augmentation de leur coût, ce qui pénalise doublement les patients. Elle lui demande donc s'il n'est pas envisageable, pour les assurés atteints d'affection longue durée, de pouvoir bénéficier d'un remboursement partiel de ces médicaments.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Danielle Bousquet](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 119762

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 février 2007, page 2065